



TRAILS

RÈGLEMENT DES COURSES

Version du 07/03/2022

ARTICLE I. ORGANISATION

Le VSOP MOZTEAM organise sur deux journées, le DIMANCHE 5 et le LUNDI 6 juin, le XTERRA TAHITI TRAIL sur l'île de MOOREA. Le XTERRA TAHITI TRAIL est organisé sous l'égide de la fédération d'athlétisme de Polynésie française (FAPF).

ARTICLE II. AVERTISSEMENTS

Tout compétiteur qui participe à cette compétition est censé connaître le présent règlement et tous ses amendements. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions par le seul fait de son inscription.

Les règles et règlements de la course sont publiés sur le site www.xterratahiti.com. Dans le cas de la nécessité d'un jugement dont le contenu n'est pas couvert dans les règlements ou par les réglementations de la fédération, la décision du Directeur général de la course sera finale.

La responsabilité des organisateurs ne sera pas engagée en cas d'accident ou de vol durant l'épreuve. En prenant part à la course, chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement. Il renonce à toute action juridique contre les organisateurs en cas d'accident, quelles que soient les causes de ce dernier.

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels et protections qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, les organisateurs se réservent le droit de proposer un parcours de repli.

En cas d'annulation de toute ou partie de l'évènement indépendante de la volonté de l'organisateur (conditions météorologiques, décision des autorités administratives, etc.), et en cas d'annulation de la part d'un concurrent inscrit (quelle qu'en soit la raison) aucun remboursement ne pourra être effectué.

Droit à l'image : Les participants autorisent expressément les organisateurs, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et ou publicitaires.

La protection de l'environnement et la gestion éco-responsable de nos évènements est une des priorités absolues de notre club. Tout concurrent surpris à abandonner du matériel ou déchets volontairement sur le parcours sera mis hors course et ne pourra plus participer à aucun futur évènement organisé par le club VSOP MOZTEAM.

ARTICLE III. PARTICIPATION

Le **TUPUNA TRAIL** et le **FA'A'ATI ROTUI TRAIL** sont ouverts à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 20 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2002).

Le **ITI TRAIL** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 16 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2006).

Le **TAMARII TRAIL** est ouvert à tous les compétiteurs, femmes et hommes, âgé(e)s de 12 ans dans l'année 2022 (né(e)s avant le 31 décembre 2010).

Pour les coureurs étrangers ne possédant pas de licence polynésienne, le certificat médical est obligatoire même avec une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF ou ITU.

Le retrait du dossard est subordonné à la présentation d'un document valable tel que décrit ci-dessus. Aucun remboursement ne sera possible dans le cas contraire.

Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement depuis le site www.xterratahiti.com via la plateforme Njuko. La date limite est le 8 mai 2022 à 13h00.

Tarifs licenciés :

TAMARII TRAIL = 1.000 FCP

ITI TRAIL = 5.000 FCP

FA'A'ATI ROTUI TRAIL = 11.000 FCP

TUPUNA TRAIL = 11.000 FCP

Les tarifs sont aussi indiqués sur la plateforme Njuko. Pour les non licencié(e)s à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme), FAPF (Fédération d'Athlétisme de Polynésie Française) et la F.T.TRI (Fédération Tahitienne de Triathlon), il est obligatoire de fournir un certificat médical avec la mention « non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition », ou « non contre indication à la pratique du sport en compétition » ou « non contre indication à la pratique du trail en compétition ».

Les packages des différentes courses et le lieu et la date de distribution sont consultables sur le site internet de l'organisateur.

ARTICLE IV. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Dimanche 5 Juin :

TAMARII TRAIL : distance 3 km / 20 m D+ / 12 ans et + / départ 9 h 45 / SOLO

ITI TRAIL : distance 10 km / 480 m D+ / 16 ans et + / départ 10 h 30 / SOLO

DÉPARTS ET ARRIVÉES AUX BANIAN, OPUNOHU

Lundi 6 Juin :

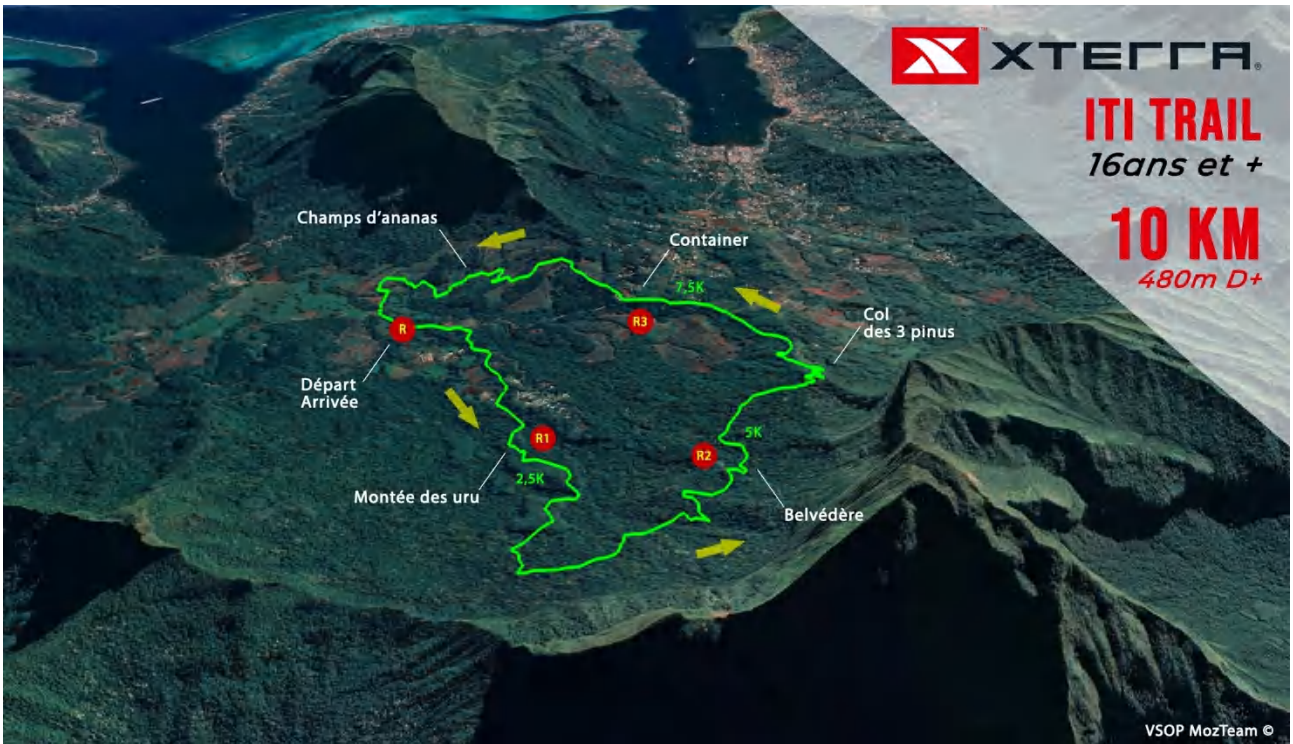
FA'A'ATI ROTUI TRAIL : distance 19 km / 1000 m D+ / 20 ans et + / départ 5 h 30 / SOLO

TUPUNA TRAIL : distance 44 km / 2200 m D+ / 20 ans et + / départ 5 h 00 / SOLO

DÉPARTS ET ARRIVÉES À LA PLAGE MARETO, PIHAENA

ARTICLE V. FORMAT DE L'ÉPREUVE – PARCOURS

Nous vous rappelons que les XTERRA Trails sont des courses réservées aux personnes entraînées, présentant une bonne condition physique. La course se déroule en une seule étape en individuel, au rythme de chacun, prenant en compte les barrières horaires (Cut-Off).





Les parcours définis dans le présent règlement sont donnés à titre indicatif, et seront susceptibles d'être modifié à tout moment.

SÉCURITÉ

Sur l'ensemble de l'épreuve la sécurité sera assurée par une équipe de Médecin, de Secouristes (FSPF), Sapeurs-Pompiers et Agents de la Commune de Moorea. Ils seront équipés de véhicules 4x4 et ambulances. Plusieurs points de ravitaillement seront installés sur le parcours.

Pour des questions de sécurité, aucun type de périphérique audio n'est autorisé pendant la compétition. Exemples : casques audio, lecteurs MP3 ou radios.

BALISAGE

Le balisage sera assuré avec des panneaux de direction (réutilisables), de la rubalise biodégradable. Des aiguilleurs bénévoles seront présents aux points jugés problématiques. Des serre-files seront présents pour sécuriser et fermer les courses.

Des pointages manuels et électroniques (grâce à la puce située dans le dossard du coureur) sont mis en place aux points de passages stratégiques afin de garantir que le coureur a bien réalisé la totalité du parcours. Tout manquement à un pointage entraînera la disqualification du coureur. Il sera procédé à une vérification minutieuse avant la validation des résultats.

DÉPASSEMENT

Les coureurs se faisant dépasser doivent céder le passage aux coureurs les rattrapant. Les coureurs doivent annoncer leur intention de dépassement. Il est de la responsabilité du coureur le plus rapide de dépasser en toute sécurité. **Les coureurs plus lents doivent céder le passage au coureur les dépassant à la première demande, en se serrant sur la droite quand c'est possible.** Dans l'éventualité où deux coureurs essaient de prendre la tête, les coureurs n'ont pas à céder leurs positions à l'autre coureur. Toutefois, un coureur ne peut pas interférer en bloquant le passage ou empêcher de toute autre manière la progression d'un autre coureur.

RAVITAILLEMENTS

Des ravitaillements seront déployés le long des parcours.

VÉRIFICATIONS DU MATÉRIEL OBLIGATOIRE / CONTRÔLE DES ÉQUIPEMENTS :

Les organisateurs procéderont aux vérifications d'usage et au contrôle systématique de chaque athlète avant leur entrée dans la zone de départ. Les concurrents qui ne sont pas en conformité au regard du matériel obligatoire décrit dans l'article VII du présent règlement ne seront pas autorisés à prendre le départ.

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement.

ASSISTANCE

Aucune assistance, ni accompagnement d'un vélo quand cela est possible, n'est autorisée le long du parcours. Les athlètes évoluent en totale autonomie. Toutefois, une assistance extérieure limitée n'est tolérée que de la part d'un autre athlète concourant dans la même épreuve.

BARRIÈRES HORAIRES (CUT-OFF = TEMPS LIMITE)

Afin de garantir la sécurité de tous les athlètes, il est mis en place des barrières horaires dites cut-off pour éviter que des coureurs ne soient encore sur le parcours la nuit tombée. Les temps de coupure limite sont consultables sur le site internet de l'organisateur et seront rappelés lors des briefings de course. Il n'y a pas de temps limite ou cut-off pour le Tamarii trail et le Iti Trail.

Une fois le temps limite atteint, tous les coureurs encore présents sur la partie amont du parcours seront déclarés hors course.

L'organisateur se réserve le droit de supprimer ou de modifier les barrières horaires (cut-off) en cas de force majeure ou de toutes autres circonstances ne garantissant pas la sécurité des coureurs.

COMITÉ DE COURSES

Il se compose : du directeur de course, du président de l'association VSOP MOZTEAM, du coordinateur de l'épreuve et de toute personne choisie pour ses compétences par le directeur de course. Le comité de course est habilité à prendre toutes décisions pour le bon déroulement de la course, et à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

ARTICLE VI. DISQUALIFICATION / ABANDON

Aucun remboursement n'est dû par l'organisation en cas de disqualification pour non-respect du présent règlement ou d'abandon.

Les dossards

Couper un dossard ou le modifier avec des autocollants de sponsors n'est pas autorisé. Les dossards doivent être portés sur le devant du corps. En cas de non-respect de cette règle, il sera demandé à l'athlète de se mettre en conformité – si cela n'est pas fait l'athlète sera disqualifié.

L'assistance technique ainsi que l'accompagnement est interdit.

Tous accompagnement d'un coureur par un vélo, y compris le passage de la ligne d'arrivée est interdite. Cela entraînera la disqualification du coureur.

RESPECT DES PARCOURS

Prendre un raccourci et/ou couper un lacet de sentier ou d'une trajectoire n'est pas autorisé et peut entraîner la disqualification. Un coureur est tenu de rester sur les sentiers désignés qui sont marqués et/ou précisés comme parcours. Il incombe au coureur de connaître le parcours désigné. L'absence de marquage sur le parcours ne constitue pas une excuse pour avoir pris un raccourci. Des antennes placées à certains points de passage permettront de s'assurer du respect du parcours par tous les coureurs.

Tout manquement au règlement ainsi que toute attitude anti-sportive constatés par le directeur de course ou un des contrôles humains entraîne la disqualification (mise hors course définitive).

Tout abandon en cours d'épreuve, pour quelque raison que ce soit, doit être impérativement signalé à un membre de l'organisation (contrôle humain et/ou équipe médicale et/ou ravitaillement). Toute personne ayant abandonné ou ayant été déclaré hors course doit transmettre son numéro de dossard aux organisateurs afin de la retirer du classement final. S'il ne peut pas regagner par ses propres moyens un ravitaillement, il sera pris en charge par une équipe de secours (secouristes ou médecins).

Un numéro de contact d'urgence est imprimé sur le dossard et devra être utilisé en cas d'abandon.

ARTICLE VII. MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET CONSEILLÉ

Les participants aux Trails devront **obligatoirement** avoir :

- Une gourde ou récipient contenant au moins 1 litre de boisson (2L sont fortement conseillés). Un contrôle obligatoire lors du pointage avant le départ aura lieu sur zone, 1 heure avant le départ (uniquement pour le 44 km et le 19 km)
- Le dossard attaché sur le devant du corps et bien visible.
- Un matériel d'éclairage, style frontale (uniquement pour le 44 km et le 19 km)
- Une couverture de survie (uniquement pour le 44 km et le 19 km)
- Un sifflet (souvent intégré sur les camel back).

- Un gobelet réutilisable pour les ravitaillements (aucun gobelet ne sera présent sur les stands de ravitaillement)

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Matériel conseillé :

- Une gourde ou récipient contenant 3 litres de boisson.
- Un 2nd matériel d'éclairage ou une batterie de secours (au cas où le 1er tombe en panne) (uniquement pour le 44 km et le 19 km)
- Des gants
- Un téléphone portable
- De la nourriture

ARTICLE VIII. RAVITAILLEMENT ET DROP ZONES

Un ravitaillement sera proposé à l'arrivée (eau, boisson sucrée, boisson énergisante, fruits et collation). Il appartiendra à chaque concurrent d'avoir sa propre réserve en apports énergétiques s'il le souhaite, avec un minima de 1L de boisson durant la course.

Plusieurs ravitaillements sont prévus espacés de 2 à 10 kms (avec des boissons et des aliments sucrés et salés selon les postes), voir sur les cartes disponibles sur le site de l'organisateur.

Aucun ravitaillement n'est prévu sur le Tamarii trail hormis à l'arrivée.

IMPORTANT (dans le cadre de notre volonté à éliminer toute pollution) :

Sur les ravitaillements hors arrivée, aucun gobelet plastique ou carton ne vous sera proposé. Un gobelet réutilisable est nécessaire et vous servira de récipient pour vous désaltérer à chaque ravitaillement. Il fait partie du matériel obligatoire.

Les ravitaillements hors zones ne sont pas autorisés. Il est interdit de déposer des ravitaillements sauvages le long du parcours (nourriture / eau / matériel / chaussures...) ou de se faire ravitailler par une personne extérieure à la course, ailleurs que dans les zones prévues à cet effet.

Des drop zones seront installées aux delà des postes de ravitaillements. Vous pourrez jeter vos détritiques (plastiques, gels, ...) **uniquement dans ces zones dédiées** pour préserver notre belle nature. Elles seront balisées et délimitées. Les athlètes surpris par un bénévole, un aiguilleur, ou un secouriste en train de jeter volontairement un détritique sur le parcours sera disqualifié.

ARTICLE IX. ASSURANCE

Les organisateurs sont assurés par la société Générali police n°58228666 D/582285667 E pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité.

La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné.

L'association VSOP MOZTEAM conseille à chaque concurrent d'être en possession d'une assurance responsabilité civile et une assurance rapatriement, frais de recherche et de secours.

Chaque participant court sous sa propre responsabilité. Les coureurs ne sont pas assurés par l'Association VSOP MOZTEAM qui décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité. La cession du dossard est strictement interdite. Cette cession dégage de fait la responsabilité de l'organisation en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers lors de l'épreuve.

En cas d'accident, le cédant et le reprenneur du dossard pourront éventuellement voir leur responsabilité recherchée. Le mandataire de la gestion des inscriptions pour le compte d'un groupe est tenu d'informer les participants du contenu du règlement de la course, de l'interdiction de cession du dossard et pourra éventuellement, en cas d'accident, voir sa responsabilité recherchée. Il est strictement interdit de courir sans

dossard et tout contrevenant sera éventuellement susceptible d'engager sa responsabilité et l'organisation ne serait être tenue responsable en cas d'accident subi ou provoqué par ce tiers.

ARTICLE X. SECURITÉ / ASSISTANCE

Le coureur est le premier maillon de la sécurité et s'engage à prendre les précautions d'usage en montagne. En cas d'accident d'un concurrent, chaque participant s'engage à lui porter secours et à contacter le plus rapidement possible le PC course ou un membre de l'organisation (numéros de téléphone en annexe et sur le dossard). Si les conditions météo, l'état physique ou le mauvais comportement d'un concurrent l'exigent, les serre-files, l'équipe médicale, les arbitres et/ou le comité de course ont tout pouvoir pour contraindre un concurrent à l'abandon.

En cas d'abandon de sa propre initiative, le coureur doit prévenir un poste de contrôle. Si un concurrent décidait d'abandonner sans prévenir de son abandon, et que l'organisation procède à des recherches, des poursuites judiciaires pourront être engagées à son encontre pour le remboursement des frais occasionnés. Une équipe médicale sera présente au départ des courses.

ARTICLE XI. RÉCLAMATION

Les réclamations de toute nature doivent être présentées au plus tard dans l'heure d'arrivée par la personne qui la formule. Toute réclamation doit être formulée par écrit et signée par le contestataire après dépôt d'une caution de 5.000Fcp. En raison de la nature du parcours, il n'est pas toujours possible de voir les infractions. Dans tous les cas, il y aura besoin de vérifier l'infraction. Les officiels ne seront pas entraînés dans une argumentation basée sur « l'ouï-dire ». Si la réclamation est retenue, la somme sera remise au plaignant ; dans le cas contraire elle sera conservée par le VSOP MOZTEAM pour le développement du sport à Moorea.

ARTICLE XII. PÉNALITÉS

Des contrôles seront effectués le long du parcours (des coureurs de l'organisation seront parmi les participants). Tout concurrent surpris en flagrant délit de fraude sera mis hors course.

- Non-respect du parcours => mis hors course
- Dossard non porté => refus de départ
- Comportement antisportif ou l'utilisation d'un langage déplacé => mis hors course
- Assistance technique extérieure => mis hors course
- Tous accompagnement d'un coureur par un vélo, y compris le passage de la ligne d'arrivée est interdit => mis hors course et **disqualification**.
- Abandon de matériel ou déchets (gels, barres,...) => mis hors course et **disqualification pour les futures épreuves organisées par le club VSOP MOZTEAM**.

Des drop zones seront placées aux abords des ravitaillements. Les athlètes devront jeter leur gobelet ou tout autre objet dans ces espaces dédiés.

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du Sport. Des contrôles inopinés pourraient avoir lieu.

ARTICLE XIII. RÉCOMPENSES

Un classement scratch et par catégories sera établi.

Seront récompensés :

- Les 5 premiers pour le XTERRA TUPUNA TRAIL 44KM (Femme et Homme)
- Les 5 premiers pour le XTERRA FAAATI ROTUI TRAIL 19KM (Femme et Homme)
- Les 3 premiers pour le XTERRA ITI TRAIL 10KM (Femme et Homme)

- Les 3 premiers pour le XTERRA TAMARII TRAIL 3KM (Femme et Homme)

ARTICLE XIV. PARTENAIRES

Le VSOP MOZTEAM remercie chaleureusement l'ensemble de ses partenaires. Grâce à eux, nous pouvons organiser des courses et évènements sur MOOREA. Maururu roa.

